

LA VERITE LOI FASCISTE

N° 352 — Du 1er avril au 14 avril 1955

" PROLETAIRES DE TOUTS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS "

BI-MENSUEL - 20 FRANCS

LA VERITE

ORGANE DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE

SECTION FRANÇAISE DE LA 4^e INTERNATIONALE

EDITION, ADMINISTRATION : 46, rue de l'Arbre-Sec, Paris (1er) — Tél. : CEN. 68-96

Directeur politique : Robert Berné

ABONNEMENTS : 1 AN : 800 FR. — 6 MOIS : 400 FR. C.G.P. Sté de Presse, d'Édition et de Librairie, 603201 Paris

Le PCI
appelle à
l'action
unie

★

ACCORDS DE PARIS - LOI D'URGENCE

LES MANIFESTATIONS OUVRIÈRES peuvent briser l'offensive réactionnaire

Ce qu'on a appelé l'expérience Mendès-France, représentée qu'une vaine tentative de rassembler la bourgeoisie française sur une prétendue politique de « mouvement » dont l'incohérence n'a pas tardé à se manifester.

Se refusant à accepter l'hégémonie allemande en Europe sous la forme qu'aurait consacré la CED, la bourgeoisie de ce pays s'est vue contrainte ensuite, sur les injonctions de Churchill et d'Eisenhower, de voter les accords de Londres et de Paris, qui forgent bien cependant les armes de la future hégémonie allemande.

Le vote des accords de Londres et de Paris fut-il au moins levé l'hypothèque pesant sur la politique française, réunifier les partis et les groupes parlementaires déchirés ? Seuls des myopes archi-voies peuvent entretenir de telles illusions.

La concurrence politique, économique et militaire accrue de l'impérialisme allemand continuera à accentuer tous les éléments de désintégration que porte dans ses flancs « l'homme malade » de l'Europe.

M. Faouet, député du « Mouvement » conclut un article en invoquant le

du pays de façon à résister au réar-tout pays de façon à résister au concurrent allemand. Il ne pourra, ni lui ni M. Ed. Faure, changer le fait que sur le marche mondial comme dans le cadre de la coalition militaire, l'impérialisme français n'est pas de taille à résister à l'impérialisme allemand.

Les pleins pouvoirs financiers que l'Assemblée vote (après avoir accordé les mêmes pouvoirs au défunt gouvernement) n'auront pas plus de portée avec E. Faure qu'avec Mendès... hormis l'utilisation qui en sera faite contre les revendications légitimes des travailleurs. Car les pleins pouvoirs ne pourront insuffler de l'énergie à l'économie décadente de ce pays.

« Réformons la Constitution », réclame Paul Reynaud après de Gaulle. Dans le sens des violations aux droits démocratiques, ils en sont bien capables. Mais dans le sens d'une stabilisation politique du régime, c'est une autre histoire. Les modifications apportées par Mendès-France n'ont pas empêché une longue crise ministérielle ni la foire de continuer au

(Suite page 4.)

Deux semaines après

INFORMER le peuple de France est-il un délit ? Avec la saisie de « LA VERITE » numéro 350, ce nouveau crime est un des droits démocratiques les plus élémentaires, la liberté d'information.

Aujourd'hui c'est l'organe révolutionnaire « LA VERITE » qui est saisi, les locaux du PCI illégalement perquisitionnés, ses militants convoqués à la police judiciaire. Est-il concevable que les atteintes aux libertés démocratiques s'arrêtent là ?

« Bien évidemment non. La répression a sa logique implacable », écrit Daniel Renard, à cette même place dans le dernier numéro de « LA VERITE ».

Deux semaines ne se sont pas écoulées, que le gouvernement tente d'obtenir du parlement le vote d'une loi dite « d'état d'urgence » qui permettrait son simple décret gouvernemental, d'instaurer en pratique l'état de siège dans tous les départements résistants de l'autorité du gouvernement français — métropole et colonies.

« Il ne s'agit, diront certains, que d'un texte permettant au gouvernement d'avoir les moyens légaux de faire face à la situation qui existe en Algérie ». N'est-ce pas reconnaître par là-même que c'est le peuple algérien qui dans cette loi se dressait pour conquérir son indépendance ? Car serait-il nécessaire d'avoir les moyens « légaux » de mettre un pays sur le pied de guerre, s'il ne s'agit pas de quelques « bandits réfugiés dans les Aurès » ? L'explosion des motifs parle de « période insurrectionnelle ». N'est-ce pas reconnaître que la guerre d'Algérie (libre aux combats de toute l'Afrique du Nord) est une guerre de même nature que la guerre d'Indochine ? Ce n'est pas un peuple se levant pour conquérir son indépendance, contre l'impérialisme qui l'opprime ?

Mais qui croit qu'il ne s'agit que de l'Algérie ? Qui ne comprendra pas qu'il s'agit pour la bourgeoisie française de se préparer à combattre par tous les moyens, ceux qui, dans la métropole comme dans les colonies, se dressent pour échapper à son exploitation, exploitation d'autant plus féroce que cette bourgeoisie est plus incapable de résoudre ses contradictions ? Qui sera assez naïf pour ne pas comprendre que si nous laissons faire en Algérie, ce sera contre NOUS, travailleurs français, que sera proclamé « l'état d'urgence », contre nos grèves, contre toutes les formes possibles de nos luttes ?

« La répression a sa logique implacable ». Les saisies illégales de « LA VERITE », les perquisitions de

STEPHANE JUST.

(Suite page 3.)

Chaos au Sud-Vietnam

LES conflits entre les sectes politico-militaires et le Premier ministre du Sud-Vietnam Ngo Dinh Diem sont les signes de la décomposition d'un régime pour lequel de massives subventions en dollars américains n'ont pu compenser l'appui populaire manquant. Dans ces conditions, il ne fait pas de doute que des élections générales au Vietnam, telles qu'elles étaient prévues par les accords de Genève, balayeraient aussi bien la pourriture féodale représentée par les sectes que la pourriture officielle d'un régime catholique et anti-national, lié étroitement au Vatican.

Mais le président Diem ne se dégageait-il pas de ce compte en tenant sur le jouronnement indéfini des élections générales au Sud-Vietnam. Pour lui, l'accord de Genève est un chiffon de papier qui n'a même pas signé. Son patron américain, le général Collins, qui surveille de près l'entraînement de la soldatesque américaine destinée à affronter le Viet-Minh, n'est pas lié non plus par l'accord de Genève. C'est un partage définitif du Vietnam que vise Washington. Dans quelques mois, le dernier officier français de l'armée sud-vietnamienne sera congédié. La manœuvre du Pentagone sur le Sud-Vietnam est parachevée par un accord entre Washington et Paris. Tacitement, déjà, le Sud-Vietnam est transformé en un bastion américain contre le Viet-Minh. Le marchandage de Genève avait été conclu au dépend du gouvernement Ho Chi-Minh, qui pouvait fêter les soldats français à la mer après la victoire militaire de Dien-Bien-Phu. Sous prétexte d'une élection générale remise aux calendes grecques, le Sud-Vietnam continue d'échapper au gouvernement Ho Chi-Minh.

Selon Washington, le Sud-Vietnam est déjà protégé du Viet-Minh par les dispositifs militaires du SBATO (traité du Sud-Est asiatique).

C'est dire en fait qu'on considère le partage du Vietnam comme définitif, s'il n'y a pas d'élections générales, obligation est faite au gouvernement Ho Chi-Minh de rester au nord du 17^e parallèle. Si le Viet-Minh franchissait la ligne d'armistice, une riposte foudroyante par bombes atomiques et tactiques a déjà été préparée dans les heures dramatiques de Dien-Bien-Phu, suivrait aussitôt.

C'est le président Diem qui envisage un autre marchandage international ayant pour but un renoncement définitif par le Viet-Minh à ses prétentions sur le Sud du Vietnam ; une considération juridique du partage définitif du pays. Ce qui en langage n'est pas seulement l'appui américain mais l'attitude soviétique chinoise dans la conférence de Genève, qui joua au détriment du Viet-Minh et assura au gouvernement Mendès un succès retentissant.

Cette convention ne fut en réalité jamais reconnue par le Viet-Minh, ni à Genève, ni plus tard. Son envoi, Pham-Van-Dong, avait franchement dit à cette époque que les élections générales pour l'unification du Vietnam prévues par l'accord de Genève n'auraient probablement jamais lieu. Ainsi n'est-ce pas sur la garantie juridique des puissances « Grande » qu'il misa. Il compta surtout sur les masses vietnamiennes pour faire échec aux visées impérialistes

En dépit des conditions difficiles créées par les accords, ce mouvement de masse a tenu ses promesses. Mais la transition des « grands » à l'avant du Vietnam n'est pas sombre. C'est précisément pourquoi le gouvernement de Hanoi reste tout fait optimiste. Le Viet-Minh a mené sa guerre anti-impérialiste sans compter sur le Parti communiste français, qui, jusqu'à 1947, vota les crédits militaires pour l'Indochine et n'entreprit aucune campagne sérieuse de solidarité active. Le Viet-Minh s'appuie sur les masses anti-impérialistes du pays, contre les préparatifs militaires des Occidentaux aussi bien que contre les trahisons du Kremlin, notamment.

A Saïgon, armée et police s'entre-tuent. Dans les régions évacuées par l'armée populaire, chefs militaires et « seigneurs de guerre » indépendants se disputent le pouvoir. Mais ce pouvoir est illusoire. Et ce n'est pas le ralliement caudilles qui stabilisera le gouvernement Diem. Le pouvoir réel, de plus en plus, à l'échelle de tout le pays, est celui des Comités populaires. Quels que soient les plans impérialistes, c'est de ce côté désormais qu'est l'initiative.

Abdul LATIF.

UNE LETTRE AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES

La lettre ouverte que l'on va lire a été adressée par le PCI le lundi 28 mars au Bureau Politique du Parti Communiste Français, au Comité Directeur du Parti Socialiste, aux Bureaux Confédéraux de la CGT et de la CGT-FO, au Bureau fédéral de la FEN autonome, et diffusée en tract. Elle demandait aux organisations ouvrières de s'unir pour appeler les travailleurs à manifester devant le Palais Bourbon le mercredi 30 mars. Jusqu'à présent, les grandes organisations ouvrières se sont contentées de protester platoniquement, chacune de leur côté. Les millions de travailleurs imposeront à leurs dirigeants le Front Unique contre la loi fasciste !

Paris, le 28 mars 1955.

Camarades,

Le mercredi 30 mars, l'Assemblée Nationale doit discuter le projet de loi sur l'état d'urgence, présenté par le gouvernement Faure.

L'état d'urgence, appliqué immédiatement à l'Algérie, demain à la France, c'est l'état de siège qui n'ose pas dire son nom.

Cela signifie la dictature militaire de fait. Cela signifie la légalisation de l'arbitraire ;

des ratissages ;

des camps de concentration ;

de la censure.

Cela signifie le droit de grève, la liberté d'expression et de réunion, la liberté des militants ouvriers livrés à la merci des chefs militaires.

Cela signifie l'envoi du contingent en Afrique du Nord sur un rythme accéléré.

« Armons-nous et tapons dans les tas », vociférait la canaille colonialiste à l'Assemblée Algérienne. Le gouvernement de l'époque, présidé par Mendès-France, laissait dire ; son ministre de l'Intérieur, Mitterrand, mettait au point le projet de loi dont Bourges-Maunoury, ministre de l'Intérieur d'Edgar Faure, exige aujourd'hui le vote par le Parlement.

Cette loi supercélébrée fait peser sur tout un peuple de neuf millions de citoyens la menace des pires violences, alors que le Mouvement National Algérien est déjà réduit à la clandestinité, son chef, l'inébranlable Lutteur Messali Hadj, persécuté.

Mais elle constitue en même temps une menace directe contre le peuple de France. Si, en août 1953, le gouvernement Laniel-Faure en avait disposé, il se serait efforcé d'appliquer à la France entière les mesures que le gouvernement d'aujourd'hui impose à l'Algérie.

Une chose est certaine. Les quatre millions et demi de grévistes d'août

(Suite page 4.)

(Suite page 4.)

Au nom des combattants, des opprimés, des grévistes de la faim

NON A L'ETAT D'URGENCE !

(LETTRE OUVERTE DU MOUVEMENT NATIONAL ALGERIEN A MM. LES DEPUTES)

MESSEURS les députés,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur une décision d'une gravité exceptionnelle dont le gouvernement cherche à vous faire partager la responsabilité.

Cette décision que nous justifions nullement les circonstances actuelles, tend à le couvrir d'un renforcement et d'une concentration des pouvoirs de l'autorité

administrative. En fait, c'est de l'octroi de pouvoirs despotiques aux autorités civiles et de pouvoirs répressifs spéciaux aux autorités militaires qu'il s'agit.

Une telle fausse d'agir, dans un pays qu'on prétend être composé de « trois départements français » ne peut signifier qu'un retour légal au régime d'exception qui sévissait en Algérie jusqu'à l'abrogation du décret Régier en 1948 et qui sévit encore illégalement aujourd'hui.

L'état de siège existe déjà dans certaines régions de Kabylie et dans l'arrondissement de Batna où l'on tire sur tout ce qui bouge et sans sommation de 21 heures à 6 heures. De plus, le gouvernement ait régné dans tout le pays un climat de terreur et de répression qui se caractérisait par des brimades, des arrestations arbitraires, des pillages, des destructions de provisions et d'habitations, des viols et même des assassinats. Il n'est pas jusqu'aux détenus qui, après avoir subi d'odieuses tortures dans les locaux de la police, se voient soumis à un régime de détention pire que celui des condamnés de droit commun et contraints de faire la grève de la faim depuis le 10 mars 1955 pour défendre leur dignité bafouée.

Cela vous rappelle trop les sombres années de l'occupation nazie, Messieurs les députés, pour que vous puissiez accorder votre assentiment à une décision gouvernementale qui s'inspire du racisme et de la haine et tend à ajouter l'odieux à l'arbitraire.

Le peuple algérien lutte unaniment et avec toute son énergie pour la reconnaissance de son droit à disposer de lui-même. Les mesures d'exception n'arriveront pas à le détourner du chemin de la liberté et de l'indépendance inscrites dans la Charte des Nations Unies. Elles ne feront, au contraire, que renforcer sa lutte. Elle risquent, en outre, de vous n'arrêter pas à l'impérissable gouvernementale, de créer l'irréversible entre nos deux peuples en ouvrant une nouvelle phase de sang, de larmes et de ruines.

La seule mesure susceptible de ramener la paix en Algérie est celle qui consiste à ouvrir sans tarder un dialogue franco-algérien sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et dans un climat de liberté et de confiance préalable créé par la libération de Messali Hadj et de tous les Algériens emprisonnés pour leur lutte anti-colonialiste.

LA DIRECTION DU MOUVEMENT NATIONAL ALGERIEN Paris, le 21 mars 1955.

A partir du 28 avril « LA VERITE » hebdomadaire. Comment avoir 1.750 frs pour 1.000 ?

Voir en page 2

Le SERP contre la répression

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LE CONGRES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA REGION PARISIENNE (24 mars 1955)

LE CONGRES DU S.E.R.P. (F.E.N. autonome),

A la suite des mesures policières dont ont été victimes un certain nombre de journaux ouvriers coupables, aux yeux du gouvernement, d'avoir une opinion différente de la sienne sur la politique à suivre en Afrique du Nord, et particulièrement en Algérie :

— Proteste contre les convocations répétées de militants devant la police, contre les perquisitions illégales aux sièges des organisations incriminées, contre la saisie des journaux « Le Libérateur », « LA VERITE », « Alger-Républicain », en Algérie et en France, contre les informations ouvertes pour délit d'opinion contre la Fédération Communiste Libératoire et le Parti Communiste Internationaliste, ainsi que contre la condamnation de Larbi Bouhali, secrétaire du Parti Communiste algérien ;

— S'inquiète d'un certain nombre d'indices qui semblent indiquer l'intention du gouvernement, sous la pression des gros colons d'Algérie, de monter un procès préfabriqué contre les militants nationalistes algériens et les militants anticolonialistes français, procès qui, sous couvert de l'état d'urgence, serait déferé devant les tribunaux militaires ;

— Affirme son attachement absolu aux libertés démocratiques : liberté de la presse et liberté individuelle ;

— Et proclame sa ferme volonté de lutter par tous les moyens en son pouvoir pour assurer leur respect ;

— Appelle toutes les organisations ouvrières à travailler en commun à dresser un barrage efficace contre un ensemble de mesures qui serait le premier pas dans la voie d'un succès du fascisme dans notre pays.

SOLIDARITE CONTRE LA REPRESSION

CALENDRIER DE LA REPRESSION CONTRE LE P.C.I.

- 12 novembre 1954 : « La Vérité » n° 343 paraît avec un opéra de Bureau politique du P.C.I. « Pas de nouvelle sale guerre en Algérie ! » Elle est immédiatement saisie sur tout le territoire algérien. La F.R.G. s'empare de 2.000 exemplaires d'Alger même.
- 30 novembre 1954 : Une saisie est effectuée dans des conditions analogues contre le n° 344. Tous les numéros successifs seront ainsi saisis sur le territoire algérien. « La Vérité » n'a plus désormais accès égal aux « trois départements français » d'Algérie !
- Décembre 1954 : Sept militants du Parti Communiste Internationaliste sont convoqués par la police de M. Mitterrand.
- Janvier 1955 : Quatre commissions rogatoires sont lancées contre « La Vérité », visant la déclaration du « Bureau politique ainsi que divers militants qui dénoncent les atrocités policières d'Oujda, l'utilisation des jeunes du contingent en Algérie, etc.
- 13 janvier 1955 : Trois inspecteurs conduits par le commissaire principal Ducret font irruption au siège du P.C.I., 46, rue de l'Arbre-Sec, y effectuent une perquisition et saisissent des documents.
- 14 janvier 1955 : Notre camarade Daniel Renard est soumis à un nouvel interrogatoire.
- Février 1955 : Nos camarades Stéphane Just, puis Robert Berné sont à leur tour convoqués par la Brigade Criminelle. Notre Parti, par son communiqué du 3 février, déclare que ses militants ne se soumettront pas désormais à ces interrogatoires.
- 8 mars 1955 : « La Vérité », n° 350, publiant une lettre du chef de partisans des Aurès, Krim Belkacem, est saisie sur l'ensemble du territoire français et d'outre-mer. La police fait la chasse à « La Vérité » chez tous les marchands de journaux de France. A 19 heures, en dehors de toute légalité, quatre inspecteurs font une nouvelle perquisition dans nos locaux.
- 11 mars 1955 : De nouvelles convocations sont lancées par la brigade criminelle.
- 15 mars 1955 : Dans une lettre au juge Perez, les camarades R. Berné, G. Bloch, P. Lambert et D. Renard déclarent leur intention de ne pas répondre aux convocations de la brigade criminelle, s'élevant contre les illégalités commises et contre les atteintes portées à la liberté de la presse.
- Et pour demain : QUEL DOSSIER LE GOUVERNEMENT « MONTE »-T-IL CONTRE NOUS ?

Des militants ouvriers protestent avec nous

Ch. Lemoine

La saisie des journaux « LA VERITE », « Le Libertaire », et les perquisitions et poursuites intentées envers les militants de ces organisations, constituent un véritable scandale et une violation flagrante du droit d'expression, reconnu par la Constitution. Il fut un temps où ces exactions policières eussent touché l'ensemble des organisations syndicales et politiques de gauche, qui se taisaient aujourd'hui sur ce coup de force relevant purement et simplement des régimes fascistes.

Ce premier pas dans l'illégalité accompli par le capitalisme avait abois — qui ne veut pas que le peuple français connaisse les véritables causes de la lutte émancipatrice du peuple algérien —, devrait inciter les dirigeants des organisations ouvrières, s'ils ne veulent pas connaître demain le sort qui est réservé aujourd'hui à une poignée de militants courageux, à se dresser et à affirmer leur solidarité entière et sans restrictions avec ceux qui sont les premières victimes de la répression bourgeoise.

Il faut que tous les militants des organisations ouvrières, protestent énergiquement contre le coup de force. La classe ouvrière trouverait étrange le silence, qui, si elle persistait, ne pourrait qu'encourager la bourgeoisie à développer son action répressive, non seulement contre des militants d'avant-garde, mais aussi contre d'autres militants qui, de plus en plus nombreux, affirment leur solidarité avec la lutte du peuple algérien.

CHARLES LEMOINE
délégué-mineur.

M. Valière

Le camarade Valière, après avoir rappelé la résolution votée le 9 décembre 1954 à l'unanimité par l'assemblée générale du SNI de l'Hydro, qui s'élevait contre l'interdiction du MILD qui va à l'encontre des libertés politiques reconnues par la Constitution et demandait « la libération immédiate et inconditionnelle de Messall Hadj, leader de ce mouvement, déporté depuis mai 1952 sans jugement pour ses opinions politiques ainsi que celle de tous les emprisonnés nord-africains », nous écrit sa protestation contre la saisie de « LA VERITE » et du « Libertaire », ainsi que contre les poursuites engagées contre les militants du P.C.I.

H. Féraud

Sête le 25 mars 1955
Chers camarades,

Je suis parfaitement d'accord avec vous pour protester violemment contre les méthodes inquisitionnelles et répressives dont abuse un gouvernement pseudo-démocratique, dont la seule caractéristique est la colère de tous les travailleurs de plus en plus exploités avec la complicité de ce qu'on appelle communément la « gauche » et le seul souci de maintenir les marges bé-

néficières d'une bourgeoisie étrangère par ses contradictions, son surarmement et ses dépenses pour maintenir l'esclavage colonial. Vous pouvez donc me compter parmi les protestataires qui veulent que tout le monde et en particulier « LA VERITE » puissent faire entendre leur voix.

Bien cordialement
Henri FERAUD.

Les C.D.S.E.

Chers camarades, Nous venons de prendre connaissance des nouvelles mesures arbitraires dont « LA VERITE » et le Parti Communiste Internationaliste viennent, une fois encore, d'être victimes.

Je tiens, au nom du Secrétariat des Comités de Défense Sociale et d'Entr'aide à vous assurer de notre solidarité totale contre des actes qui, en définitive visent la liberté de la presse et le droit d'expression des organisations politiques. Notre protestation est d'autant plus vive que les poursuites, saisies et perquisitions dont vous êtes l'objet ont une même cause : l'information sur la répression en Afrique du Nord et le droit des travailleurs algériens. C'est une cause qui nous est, vous le savez, très chère, et nous avons à cœur de défendre ceux qui, au-dessus des contingences politiques variables, combattent pour la liberté des peuples dépendants.

Récevez, chers camarades, l'assurance de nos sentiments solidaires.

Pour le Secrétariat des C.D.S.E.,
LOUIS HOUDEVILLE.

UN APPEL DU COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION COLONIALISTE

Le Bureau du Comité de lutte contre la Répression Colonialiste, réuni le 30 mars, a examiné la situation créée par le projet gouvernemental de loi d'urgence et par les nouvelles atteintes aux libertés élémentaires de presse et d'opinion.

Depuis le 9 décembre 1954, date de sa fondation, le CLRC n'a cessé d'être à l'avant-garde du combat de la classe ouvrière française, soldate de la lutte de l'indépendance nord-africaine. Dès le premier jour, il n'a cessé de dénoncer la sauvagerie répressive frappant les peuples d'Algérie, ainsi que les coups de plus en plus sérieux portés en France même aux droits démocratiques des organisations ouvrières.

Le 21 décembre 1954, le meeting organisé par le Comité à la salle Wagram était interdit par la police, sans l'ombre d'un motif légal.

Libérez Stéphane !

A l'exception des indices du « Figaro », qui appelaient systématiquement dans leurs colonnes la répression contre « France-Observateur », la presse a été quasiment unanime à s'élever contre l'arrestation de son rédacteur en chef Roger Stéphane, accusé de révélation de « secrets militaires » pour un article vieux de onze mois, et qui n'avait suscité aucune réaction du gouvernement de l'époque. Le général Navarre a ainsi une victoire à son actif, le juge Duval se venge du coup manqué des pigeons voyageurs, et le gouvernement Faure donne à tous un avant-goût de l'état d'urgence.

« LA VERITE », dont les déshonorements avec « France-Observateur » sont connus, sera au premier rang de l'action unie qui doit s'organiser contre l'attente scandaleuse à la liberté de la presse, et pour imposer la libération de R. Stéphane.

Un million contre la répression

Militants et Sympathisants du P.C.I., Abonnés et lecteurs de « LA VERITE », Adhérents de toutes les organisations ouvrières, Travailleurs, Camarades, Les gouvernements de ce pays, dans leur volonté d'assurer à tout prix les privilèges d'une minorité d'exploiteurs capitalistes, ont engagé une lutte sans merci contre le peuple algérien. Les hommes sont torturés parce qu'ils veulent en finir avec leur misère et vivre libres et indépendants dans leur pays.

Ces villages sont ratisés et, au cours d'opérations militaires d'envergure, les jeunes du contingent sont engagés.

Ce déploiement de la force la plus brutale ne suffit plus, M. Mitterrand, ministre de l'Intérieur du gouvernement Mendès-France a préparé ce projet de loi d'urgence que soumet au Parlement M. Bourgeois-Maunoury, ministre de l'Intérieur du gouvernement E. Faure.

Projets supersécularisés il est en sa puissance sous l'autorité exclusive des militants, l'état d'urgence permettrait de liquider les libertés ouvrières cherement conquises par une lutte plus que centenaire : droit de grève, liberté de presse, de parole, et de réunion, substitution des tribunaux militaires aux tribunaux civils.

En Algérie déjà l'arbitraire est roi. Il faut aux gouvernements de ce pays préparer les conditions d'une extension à la France même de toutes ces violations des droits démocratiques que représente la déportation arbitraire de Messall Hadj et les exactions de toutes sortes commises en Algérie.

Déjà sur notre Parti, le Parti Communiste Internationaliste (Section française de la IV^e Internationale), les gouvernements fourbissent les armes d'une répression qu'ils voudraient implacable. Saisies de « LA VERITE », perquisitions illégales au siège de notre Parti, 46, rue de l'Arbre-Sec, à Paris, ouverture d'une procédure de répression contre les trotskystes, ces mesures, les travailleurs en ont conscience, et le projet de loi sur l'état d'urgence en représente le témoignage le plus clair, en préparant d'autres contre toutes les organisations ouvrières. Par là même, elles mettent en évidence le lien indissociable qui unit la défense de la Révolution algérienne avec l'action des travailleurs français contre leur ennemi commun : l'Impérialisme français.

C'est la fierté de notre parti de mener campagne inlassablement pour appeler les travailleurs de ce pays et toutes leurs organisations à traduire par des actes la solidarité du peuple français à l'égard du peuple algérien.

Ces messieurs du gouvernement se trompent s'ils croient réussir leur mauvais coup. Le peuple algérien dresse un front uni et invincible face aux forces coalisées de l'impérialisme. Les travailleurs français au travers des luttes les plus grandioses, dont la grève générale d'août 53 a marqué une étape inoubliable, ont montré qu'ils savaient combattre et faire reculer la bourgeoisie. La jonction du combat libérateur du peuple algérien et de l'action de classe pour la prospérité de la France assurera leur victoire commune contre l'impérialisme français. Cela est évident.

Et c'est parce que les capitalistes et leurs hommes politiques sont conscients de leur situation presque désespérée, qu'ils veulent forger la base matérielle et juridique pour amplifier la sale guerre d'Algérie et la répression en France même.

Notre Parti est la première organisation ouvrière menacée. Il est donc du devoir de tous les travailleurs, de tous les démocrates de lui manifester leur solidarité.

Des qu'on est connue les mesures répressives prises contre nous, des collectes ont été organisées. Des travailleurs de la Régie Renault nous ont apporté 51.000 francs ; des enseignants, 12.000 francs.

Il faut que cet effort se développe ; il faut nous donner les moyens d'étendre notre travail révolutionnaire.

En saisissant « LA VERITE », la bourgeoisie veut nous réduire au silence. Nous ne nous taisons pas. A partir du 28 avril, « LA VERITE » chaque semaine formulera les solutions révolutionnaires, les seules réalisables, à la situation.

UN MILLION CONTRE LA REPRESSION

Contre la répression ! Contre la misère et la guerre ! Pour forger le parti révolutionnaire, instrument indispensable de l'émancipation des opprimés !

SOUSCRIVEZ SANS RETARD A LA CAMPAGNE DU MILLION !

(C.C.P. - S.P.E.L., 6032-01 Paris - Indiquer au dos du mandat : « Pour la campagne contre la répression » - Réclamer des listes de souscription au siège de « LA VERITE », 46, rue de l'Arbre-Sec, Paris-17^e.)

Communiste Libertaire) avait été saisi pour sa prise de position courageuse en faveur de l'indépendance algérienne. Deux militants de la F.C.I., qui colportent une affiche « L'Algérie libre », étaient incriminés d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat (art. 80).

Depuis novembre 1954, chacun des numéros du « Libertaire » et de « LA VERITE » (organe du Parti Communiste Internationaliste) est systématiquement saisi à son arrivée sur le territoire des prétendus « départements français d'Algérie ».

Les responsables du journal « Le Libertaire », les responsables du journal « LA VERITE », au total dix-neuf militants de la F.C.I. et sept militants du P.C.I., furent alors saisis par les interrogatoires de la Brigade Criminelle. Des poursuites furent engagées, prenant prétexte de divers articles révolutionnaires publiés dans ces deux journaux.

Le 8 mars, « LA VERITE » numéro 350 — qui publiait une lettre d'un chef partisan algérien au Bureau de l'Action sur tout le territoire français et d'outre-mer. Une nouvelle perquisition est effectuée dans ces locaux dans des conditions illégales, de abolir toute garantie lancées contre des militants du P.C.I.

Mais les militants anticommunistes, qu'ils soient de la F.C.I. ou du P.C.I., l'ont dénoncée. Les militants du P.C.I. ont AUCUNE DES CONVOCATIONS DE LA BRIGADE CRIMINELLE !

Le Comité de lutte contre la répression colonialiste se déchaîne contre ces journaux, militants et organisations poursuivis. Il dénonce la volonté gouvernementale de balayer la presse anticommuniste, volés qu'ils soient encore de l'exploiter d'une façon particulièrement odieuse par l'arrestation de Roger Stéphane, émotives par la publication dans « France-Observateur » de « Y » a un et deux ans respectivement (— de deux articles dirigés contre la guerre d'indépendance).

Pour couronner le tout, le gouvernement a déposé sur le Bureau de l'Assemblée son projet de « loi d'urgence », loi de type fasciste qui tend à remettre tout le pouvoir répressif entre les mains des militaires, à ce qui va suivre, y a un et deux ans respectivement (— de deux articles dirigés contre la guerre d'indépendance).

Le Bureau du Comité de lutte contre la répression colonialiste, réuni le 31 mars 1955, a enregistré avec satisfaction l'adhésion apportée par la Fédération Parisienne du Parti Communiste Internationaliste. Ce statut ce nouveau pas en avant vers une union et une action toujours plus larges, gage du succès final de la cause anticommuniste.

Ceux qui désertent devant la répression

Au moment même où le P.C.I. était frappé par la répression, et où un large mouvement de solidarité se manifestait pour le défendre, une poignée de militants ont choisi cette occasion pour se désolidariser publiquement de notre activité.

Le Comité du P.C.I. s'est réuni en session extraordinaire le 20 mars 1955. Il a adopté par 13 voix contre 3 une déclaration dont voici les passages essentiels :

Neuf militants ont été convoqués par la Brigade Criminelle. Parmi eux Bleibtreu, Fontanel, Lequenne, on opposait avec les six autres, se sont désolidarisés ouvertement de la ligne arrêtée par la direction du Parti.

Rompant la discipline et la solidarité du Parti face à la police, Lequenne signe sa déposition du mois de décembre devant la commission rogatoire, et se présente au tribunal du Bureau Politique, et des règles les plus élémentaires du comportement d'un militant ouvrier face à la police.

Faisant outre une seconde fois aux décisions du Bureau Politique, il obtient, contrairement à la décision du bureau, d'être convoqué à la Brigade Criminelle.

La lettre adressée par Fontanel au Bureau Politique en date du 15 mars, lettre qu'on lira à la suite de cette déclaration, jette la lumière la plus crue sur toute cette affaire.

Cette lettre est adressée au local du Parti sous un pli recommandé. Pourquoi ? Parce que cette lettre n'est adressée qu'en apparence au Parti, et que la police est son véritable destinataire. Elle vise à « couvrir » non seulement Fontanel, mais Lequenne et Bleibtreu, face aux éventuelles mesures répressives qui pourraient être prises contre eux.

Le Comité Central dénonce énergiquement cette dérobade face aux mesures répressives de l'ennemi de classe.

(Suite page 3.)

« LA VERITE » HEBDOMADAIRE à partir du 28 Avril

« LA VERITE » paraîtra chaque semaine à partir du 28 avril. Elle répondra ainsi au désir formulé par tous ses lecteurs, à la nécessité pour tous les travailleurs révolutionnaires d'avoir chaque semaine l'instrument de combat dont ils ont besoin. Elle répondra en même temps à la volonté du gouvernement de lui imposer le silence par des saisies, des perquisitions illégales, des poursuites contre ses rédacteurs.

A dater de ce numéro, l'abonnement de un an à « LA VERITE » (52 numéros) passe à 800 francs. MAIS, JUSQU'AU 31 MAI 1955, LES SOUSCRIPTEURS D'UN ABONNEMENT DE SOUTIEN A 1.000 FRANCS RECEVront :

- 1) Un abonnement de un an à « LA VERITE » hebdomadaire (52 numéros : valeur 1.040 francs).
- 2) Un abonnement de un an aux « CAHIERS ROUGES » (4 numéros : valeur 600 francs).
- 3) Les fameux articles de Brigitte Gerland « Ma vie dans les camps de concentration soviétiques » dont la publication en brochure, attendue avec impatience, aura lieu vers la même date (valeur 150 francs).

L'effort que tout cela représente est considérable, et nous aurons besoin pour le soutien de l'aide de tous nos amis. Voici comment ils peuvent nous l'apporter :

Soit au total une valeur de 1.790 francs pour une valeur de 1.000 francs seulement ! Hétez-vous d'en profiter.

CONFLITS MOYEN-ORIENT

L'ACCENTUATION de la pression impérialiste anglo-américaine pour obtenir des gouvernements arabes leur intégration dans le dispositif stratégique...

Après le pacte turco-pakistanaï, le pacte turco-iranien a été décliné de nouvelles perturbations. L'Égypte a réposé par une alliance à trois (Égypte-Syrie-Arabe Séoudite)...

SERVILITE EN CHAÎNE

Principal élément faible dans la chaîne des États arabes, depuis que des élections relativement libres ont permis à la population de manifester son anti-impérialisme...

En faisant sa paix avec Londres lors du règlement de l'impérialisme, l'Égypte a accepté de s'aligner sur la politique anglaise...

La politique anglaise d'utilisation et canalisation de ces mouvements, qui avait trouvé son achèvement dans la création de la Ligue Arabe...

Quant au gouvernement français, il révèle, si besoin était, son vrai visage de plat serviteur du maître de Washington...

PROGRES PRECAIRE

Reste à savoir quelle est la solidité réelle de cette politique de force

LE P.C. ITALIEN PASSIF DEVANT la nouvelle menace fasciste

(De notre correspondant en Italie)

URANIEN discussion des accords de Londres et de Paris au Sénat de la République, les efforts personnels politiques pour escamoter l'actuel gouvernement du centre Scelba...

MARECHAL, NOUS VOILA ! Maintenant les choses se passent de

façon tout à fait différente. D'abord donc un sauveur de la nation se révéla, sous la tunique militaire du Maréchal Messe...

Alors le Sénat commença avec une réplique du sénateur stalinien Sereni à Messe ; sur quoi les sénateurs du MSI (néofasciste) provoquèrent une véritable bagarre de violence inattendue...

L'incident se termina avec des blessés ; mais les fascistes, qui, numériquement inférieurs avaient pris une bonne râlée...

Quelques jours après, eut lieu une dégradation de travailleurs qui s'était portée sur le Sénat pour protester contre les accords de Londres et de Paris...

LES FASCISTES A L'ŒUVRE

Telle fut sans doute la pensée des jeunes en uniformes de l'ère des anciens SA de Hitler, qui le soir de la même journée se réunirent contre le siège central du PCI à Rome...

LES REACTIONS DU P.C. ITALIEN DEVANT L'ACTION « SQUADRISTE »

Quant au P.C., il organisait des délégations devant le Sénat. C'est contre une des délégations que nous avons écrit que se lancèrent pour la première fois les groupes d'hommes de main fascistes dans le centre de Rome...

Vie de l'Union Marocaine du Travail

Le 21 Mars 1955 marquera une grande date dans la lutte du peuple marocain pour son indépendance, et également dans la lutte de classe internationale du prolétariat.

Ce jour-là, l'Union Marocaine du Travail a été fondée. La rage impuissante du résident général Lacoste, du président du Conseil Ed. Faure, du ministre July fait plaisir à voir...

Les Marocains ont déjoué ces manœuvres. L'Union Marocaine du Travail est la Centrale syndicale de tous les travailleurs marocains.

messieurs du gros colonat et du gouvernement, le sort en est jeté. Malgré tous vos intérêts personnels, vous ne pouvez plus empêcher que les travailleurs marocains aient leur centrale.

Les travailleurs français saluent l'Union Marocaine du Travail. Et une fois n'est pas coutume, ils féliciteront les dirigeants de l'A.F.L., du C.I.O. et de la C.I.S.L. qui ont appuyé la création de la Centrale Marocaine.

Quelles que soient les critiques qui doivent être adressées aux dirigeants de la C.I.S.L., quels que soient les mobiles qui les ont poussés à soutenir la création de l'U.M.T. (et la volonté du Département d'État de faire participer le peuple marocain pour son indépendance aura été franchi.

G.T. marocaine y est bien pour quelque chose ! Il reste que les travailleurs marocains de tous les pays opprimé ont raison d'utiliser pour leur combat libérateur les contradictions intempêtes entre les classes de ce monde. Et l'U.M.T. représente un outil irremplaçable pour le combat antiméridionaliste. Au Maroc, la C.G.T. et F.O. ont leurs organisations. Pour les dirigeants F.O., adhérents à la C.I.S.L., ils ne devraient appeler les syndiqués F.O. à dissoudre leur organisation et à entrer dans l'Union Marocaine du Travail, qui garantit les droits des travailleurs européens au même titre que ceux des ouvriers marocains !

Quant aux dirigeants de la C.G.T., il leur faudrait comprendre — ce qui est une banalité pour tous ceux qui suivent de près les problèmes marocains — que la compétence de l'Administration à l'égard de la C.G.T. répondait à des besoins précis. La C.G.T. est l'organisation syndicale des travailleurs français, elle n'accepte pas que des travailleurs marocains y adhèrent, l'impérialisme ne consentait pas autre chose que l'hégémonie d'une organisation française.

Chercher plus longtemps à tour de cette complaisance pour maintenir son organisation marocaine APRES la fondation de l'U.M.T., ne signifie rien d'autre que de la part de la C.G.T., un ralliement au camp des partisans du « maintien de la présence française ». C'est-à-dire, en termes clairs, le maintien des privilèges colonialistes. La C.G.T. doit donc elle aussi inviter ses adhérents du Maroc à rejoindre l'Union du Travail.

Ainsi, dans une centrale marocaine axée et démocratique, les travailleurs marocains redoubleront d'ardeur pour arracher leur droit à la vie, inséparable de la conquête de l'indépendance.

RALPH CARLTON.

Délateur : un métier qui se perd ?

New-York, le 23 mars 1955. DANS les prochains jours, à des « complotistes » par le gouvernement américain et dans les enquêtes parlementaires dirigées contre les éléments subversifs, il y aura presque toujours de témoins professionnels qui vivent aux frais du régime en accablant les accusés, voyageant d'un procès à l'autre...

également que certains mensonges qu'il affirmait sous serment correspondant aux instructions qu'il avait reçues de Roy Cohn, assistant (à ce moment-là) du sénateur McCarthy, et qu'on a certain approuva la méthode de des mensonges sous serment dans un entretien avec Matusow... Et au service des sénateurs Watkins et McCarthy, Matusow dénonça le Syndicat des Ouvriers Mineurs et Métallurgistes, prétendant que celui-ci aurait déclenché la grève du cuivre de 1950 afin de saboter la guerre de Corée, accusation calculée pour aider le réactionnaire Watkins dans les élections de 1952...

vernement a accusé (et accusé encore) en se basant sur le faux témoignage de Matusow, et l'évêque méthodiste Orman... La condamnation de 12 dirigeants d'État de faire partie d'un complot pour déstabiliser le peuple marocain pour son indépendance aura été franchi.

CEUX QUI DESERTENT ...

(Suite de la page 2.) Tous les militants convoqués ont été invités en application de la règle élémentaire de comportement d'un militant ouvrier face à la police, à répondre aux interrogatoires de la police qu'en déclinant nom, prénom et qualité, se refusant à toute autre déclaration. Cette position est justifiée par le fait que les interrogatoires de la police qu'en déclinant nom, prénom et qualité, se refusant à toute autre déclaration. Cette position est justifiée par le fait que les interrogatoires de la police qu'en déclinant nom, prénom et qualité, se refusant à toute autre déclaration.

Le Comité Central a conscience de défendre ainsi l'honneur et les intérêts du Parti devant la classe ouvrière.

Le 15 mars 1955, Fontanel, ancien militant du P.C. et député, adressait à notre journal sous pli recommandé une lettre où il déclarait notamment : « Depuis plusieurs mois déjà l'aggravation de mon état de santé m'oblige de toute activité militante — cet état de choses va se prolonger pendant une durée qu'il est impossible de déterminer présentement... »

« Vous avez adopté dans cette affaire des positions dangereuses, incohérentes et irresponsables qui offrent au juge d'instruction et à la police la possibilité de frapper selon leur bon plaisir... »

« Je me sens d'autant plus en droit de dénoncer votre façon d'agir que je suis en qualité de gérant du journal — considéré légalement à ce titre comme responsable de la publication — le seul inculpé certain... »

« En conclusion des remarques qui précèdent, il importe au Bureau Politique que je me considère, en tout état de cause, comme démissionnaire du poste de gérant de « LA VERITE » à la date d'aujourd'hui (15 Mars 1955) et que j'assume toute responsabilité à l'égard des écrits, des documents — et de leur présentation — qui paraîtront dans « LA VERITE »... »

La direction du Parti demanda au seul Fontanel, par suite de son état de santé, d'indiquer qu'il avait eu aucune participation à la rédaction et à la confection du journal, depuis plus d'un an.

« Dès que la seconde information fut ouverte le Bureau Politique prit la décision d'annoncer publiquement que l'élaboration et le contrôle politique de « LA VERITE » étaient assurés exclusivement par Robert Berné, directeur politique, Gérard Bloch, Pierre Lambert, Daniel Senard. Dès avant le IX^e Congrès du Parti tenu les 4, 5 et 6 juin 1954... »

« Dans une lettre adressée au juge Berné, notre collègue de la Haute Cour, nous avons répondu aux convocations de la police qu'elle réaffirmée publiquement... »

« Ce sera la honte de Bleibtreu, Lequinne et Fontanel d'avoir refusé de répondre publiquement à nos convocations aux convocations de la police en rompant la solidarité avec leurs camarades de Parti... »

Dans « LA VERITE » N° 353, (qui paraîtra le 15 avril) lisez un particulier.

YALTA

LES PETITES RECETTES DE LA CUISINE DES GRANDS

BRUXELLES

LUTTE SCOLAIRE ET LUTTE DE CLASSES

NANTES

UN APPEL DE L'U.D. FORCE OUVRIERE CONTRE LA LOI D'URGENCE

DEUX SEMAINES APRES

(Suite de la première page.) nos locaux, les convocations de nos militants à la police judiciaire parce que « LA VERITE » a informé les travailleurs français de la situation existant en Algérie, d'obtenir l'indépendance — faits aujourd'hui implicitement avoués par le gouvernement — préfigurant le sort de toute organisation de notre pays qui n'accepterait pas les mensonges officiels, qui n'accepterait pas l'arbitraire et la répression.

Si nous laissons le gouvernement appliquer « l'état d'urgence » en Algérie sans réagir, il l'appliquerait demain contre les travailleurs français. Si nous laissons frapper notre parti, notre journal, « LA VERITE », parce qu'ils n'acceptent pas de cacher la vérité, parce qu'ils informant sans détour le peuple de France, demain toute organisation, tout

homme qui ne se plierait pas aux menaces officielles, seraient frappés pareillement.

La lutte pour les libertés démocratiques est indivisible. — FRONT UNIQUE DE TOUTES LES ORGANISATIONS OUVRIERES POUR QUE CESSENT LES MESURES DE POLICE CONTRE NOTRE PARTI, SON JOURNAL, SES MILITANTS.

— FRONT UNIQUE DE TOUTES LES ORGANISATIONS OUVRIERES POUR QUE CESSANT LA REPRESSION EN ALGERIE, LE GOUVERNEMENT DÉCRÈTE L'INTERDICTION DE M.T.L.D., QUE SOIENT LIBERES MESSALI HADJ ET LES MILITANTS VICTIMES DE LA REPRESSION.

— FRONT UNIQUE DES ORGANISATIONS OUVRIERES CON. LA LOI SCLERANTE SUR L'ETAT D'URGENCE !

MARIO BOTTARI.

